

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

**PRESENTS :** Mme M. J. RUSKONE – M. J. WATIER – M. D. DUFAU - Mme I. LESBATS – M. S. LABAT - - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE – Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU M. T. LAMARQUE- - M. G. VILLENAVE – M. F. PEHAU- M. T. DEVERT- Mme E. TROUILLET

Mmes CHAMPILOU et DOUET sont élues secrétaires de séance.

**Absent :** M. S. GILBERT donne procuration à M. Jean WATIER

**Membres en exercice : 19          Présents : 18          Procuration : 1**

### **OBJET : Approbation du Budget Primitif de la commune de LIT ET MIXE pour l'exercice 2022.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité délibérant sur le budget primitif de l'exercice 2022, dressé par Jean WATIER, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et ses annexes pour l'exercice considéré :

① Lui donne acte de la présentation faite du budget primitif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses section de FONCTIONNEMENT	Recettes section de FONCTIONNEMENT
Crédits votés au titre du présent budget	4 142 111,07 €	3 077 264,00 €
Reste à réaliser n-1		
Résultat fonctionnement reporté		1 064 847,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 142 111,07 €</b>	<b>4 142 111,07 €</b>

	Dépenses section de INVESTISSEMENT	Recettes section de INVESTISSEMENT
Crédits votés au titre du présent budget	2 421 449,19 €	2 235 569,12 €
Reste à réaliser n-1	410 230,00 €	420 000,00 €
Résultat d'investissement reporté		176 110,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 831 679,19 €</b>	<b>2 831 679,19 €</b>

<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>6 973 790,26 €</b>	<b>6 973 790,26 €</b>
---------------------	-----------------------	-----------------------

② Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

③ Vote et arrête les inscriptions budgétaires telles que résumées ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le Maire.** Gérard NAPIAS

